



Comité Territorial Montagne et Escalade de SAVOIE

Chambéry, le 26 juin 2023

Président(e)s des clubs
Président FFME
Membres du Comité Directeur

Objet : Assemblée Générale Extraordinaire du Comité Territorial Montagne et Escalade Savoie FFME

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Lors de la dernière AGE (vendredi 23 juin 2023), le quorum n'a pas été atteint.

Aussi, conformément aux statuts en vigueur, nous avons l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine l'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité Territorial de la Montagne et de l'Escalade de Savoie, qui se tiendra le :

Mardi 11 juillet 2023 à 18h30, à La Maison des Sports, 90 rue Oreiller 73000 CHAMBERY

Ordre du jour :

- Approbation des modifications statutaires des comités territoriaux telles que votées par l'Assemblée générale de la FFME, le 15 avril à Corte. **Les statuts modifiés sont visibles sur <http://www.ffme.info/telechargement/intranet/ag2023/Statuts-types-CT-2023-VD.pdf>**

Important :

Extrait de l'article 28 des statuts :

« Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour, quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. **L'assemblée générale statue alors sans condition de quorum.**

Par ailleurs, les représentants des clubs doivent avoir été inscrits au moins une semaine avant la date de l'Assemblée générale »

Extrait de l'article 9 des statuts ;

« Le vote par procuration est autorisé dans la limite de deux procurations par représentant au profit d'un autre représentant (Annexe A) »

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pierre-Henri BOURLIER
Président

A handwritten signature in black ink, located in the top right corner of the page. The signature is stylized and appears to consist of several overlapping loops and lines.